

se propose d'augmenter les droits douaniers frappant des marchandises consolidées aux termes du GATT.

Le ministre a dit, le 17 juin, qu'il y avait d'autres négociations en suspens, à propos de GATT. Je suis sûr qu'il nous intéressera de savoir dans quelle mesure ces négociations se rattachent aux articles dont nous sommes présentement saisis, si tant est qu'elles s'y rattachent du tout. Je songe notamment aux négociations qui ont été entamées à propos des fruits et légumes frais. Le ministre a dit: "Des négociations ont été entamées." Il a ajouté: "J'espère que ces négociations aboutiront à un accord portant sur un tarif douanier plus satisfaisant." Mais, naturellement, comme on a dit, on peut se demander qui en est plus satisfait? C'est, je crois, ce que doit se demander le comité au sujet de chacun des projets de résolution qui nous sont soumis. Y a-t-il équilibre, ou cela donne-t-il plus satisfaction à un secteur de notre économie qu'à un autre?

Je me demande si le ministre consentirait à nous mettre au courant des progrès des négociations relatives aux fruits et légumes frais, et à nous dire en particulier s'il est possible que nous soyons saisis d'une mesure à ce sujet avant la fin de la présente session.

**L'hon. M. Fleming:** Je tiens à dire immédiatement que ces projets de résolution n'ont nullement trait aux fruits et légumes frais, et je ne pense pas qu'il convienne de nous égarer dans un sujet de cette nature. Ce sujet était mentionné dans l'exposé budgétaire et a été examiné lors du débat sur cet exposé. Si mon honorable ami désire me poser des questions de cette nature lors de l'examen de mes crédits, je serai tout disposé à y répondre. Il ne me paraît pas opportun, dans cette série de projets de résolutions, d'aborder des sujets dont ils ne traitent nullement. Je suis tout disposé à en parler lors de l'examen de mes crédits.

**M. Benidickson:** J'aimerais que le ministre nous dise où les choses en sont. C'est certainement une question pertinente à propos du bill. Loin de retarder les délibérations du comité, je pense que le ministre pourrait gagner du temps en nous le disant. Il me semble que la semaine dernière il a perdu du temps en se montrant un peu truculent.

**L'hon. M. Fleming:** Je n'ai pas été truculent le moins du monde; c'est le comité qui a perdu son temps.

**L'hon. M. Chevrier:** Il n'y a pas le moindre doute à ce sujet.

**M. Benidickson:** Je ne voulais en parler qu'à titre d'exemple, car si nous menons des négociations pour augmenter les droits de douane, nous sommes tous conscients des

[M. Benidickson.]

réalités et savons que si nous nous occupons d'articles soumis aux accords de GATT, une certaine partie de l'économie est exposée à être sacrifiée, et les membres du comité veulent savoir exactement qui sera la victime si quelqu'un reçoit un avantage, surtout pour certains de ces articles agricoles, et si les fruits et légumes frais sont plus protégés qu'ils ne l'étaient jusqu'à présent, ils veulent savoir si notre principal fournisseur va demander que ses lois soient beaucoup plus restrictives sur certains autres produits comme les pommes de terre, les pommes, les bovins ou le poisson, ou d'autres denrées de cette nature.

Je pense n'avoir aucune question à poser à propos du zinc. Je veux bien croire avec le ministre que dans l'ensemble cela ne paraît pas avoir modifié la moyenne générale de protection ni dans un sens ni dans l'autre.

**L'hon. M. Fleming:** Mon honorable ami ne voit aucune objection à la mesure relative au zinc? Pourrions-nous alors passer aux projets de résolutions 1 et 2? Le projet de résolution n° 1 porte sur des définitions, et j'ai un amendement à ce projet de résolution que j'aimerais demander à mon collègue, le ministre des Travaux publics, de proposer. Le projet de résolution paraît assez long dans les *Procès-verbaux*. Il ne s'agit pas en fait d'une modification de substance, mais certaines définitions ont donné aux rédacteurs du ministère de la Justice l'impression que sous la forme modifiée figurant actuellement dans les *Procès-verbaux*, le projet de résolution serait amélioré, mais il n'y a aucun changement de substance dans l'amendement.

**L'hon. M. Green:** Monsieur le président, je propose donc:

Que la résolution n° 1 des résolutions budgétaires relatives au Tarif des douanes soit rayée et remplacée par la suivante:

Résolu.—Qu'il y a lieu de modifier le Tarif des douanes par le retranchement du paragraphe (1) de l'article 2 et par la substitution du paragraphe suivant:

"2. (1) Dans la présente loi et dans toute autre loi relative aux douanes,

a) l'expression "diamètre", appliquée aux tubes et tuyaux, signifie le diamètre intérieur réel des tubes et des tuyaux;

b) l'expression "en franchise", appliquée à toute marchandise dans les colonnes du tarif contenues à la liste A, signifie que les marchandises peuvent être importées ou sorties d'entrepôt pour être mises en consommation au Canada, sans droit;

c) l'expression "laminés à chaud" ou "laminés à froid", appliquée aux profilés, barres, verges, tôles, feuilles ou feuillards, de fer ou d'acier, comprend les profilés, barres, verges, tôles, feuilles ou feuillards, ayant subi une ouvraison comme le recuit, la trempe, le décapage, le chaulage ou le polissage;

d) l'expression "M.pi." signifie mille pieds superficiels;

e) l'expression "n.d." signifie non dénommé;